



**CONVOCACTION**

Date : 16 mai 2025  
Affichée le : 16 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 32  
Pouvoirs : 4  
Absent : 1

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – M. François DELAIS – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Affichée et mise en ligne le :  
30 mai 2025

**Absents représentés**

M. Thierry MALHERBE.....Pouvoir à M. Rodolphe MIET  
Mme Gaëlle DEMARS .....Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET  
Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC .....Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H  
Mme Claudine MULLER .....Pouvoir à M. Edwin LEGRIS

**DELIBERATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

**Absent**

M. François RAMPON

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2025-05-01

**Rapport n° 1 - Décisions du Maire n°40-2025 à n°62-2025.**

**Le Conseil Municipal,**

- **prend acte** des décisions n°40-2025 à n°62-2025 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Délibération : n° 2025-05-02

**Rapport n° 2 – Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs - Rattrapage d'amortissement.**

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **autorise** le comptable public à créditer le compte 1068 (compte de réserves) du budget M57 de 350 € par opération d'ordre non budgétaire, pour débiter le compte 13912 à hauteur de 350 € en régularisation de l'amortissement non enregistré en 2024.

Délibération : n° 2025-05-03

**Rapport n° 3 – Provision semi-budgétaire 2025 - Reste à recouvrer - Reprise de provisions.**

**Le Conseil Municipal,** après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **augmente** la provision pour le recouvrement des restes à recouvrer de 1 453,50 € en 2025 les crédits sont inscrits au 6817 de l'exercice concerné.
- **actualise** annuellement le calcul de la provision qui sera inscrite au budget des prochains exercices.

- **décide** que la provision sera reprise lorsque le risque sera éteint ou réalisé.

Délibération : n° 2025-05-04

**Rapport n° 4 – Créances éteintes – Ville.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** ces créances éteintes dont la dépense sera payée sur l'article 6542 au Budget de la ville, dont le tableau est annexé à la délibération.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération : n° 2025-05-05

**Rapport n° 5 – Admission en non-valeur – Ville.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** l'admission en non-valeur de ces anciens titres dont les dépenses seront payées sur l'article 6541 au budget de la ville, dont le tableau est annexé à la délibération.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération : n° 2025-05-06

**Rapport n° 6 – Reprise sur provisions suite à des admissions en non-valeur et des créances éteintes – Ville.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** la reprise des provisions pour un total de 4 539,43€ correspondant aux admissions en non-valeur et aux créances éteintes, au compte 7817 du budget 2025.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération : n° 2025-05-07

**Rapport n° 7 – Admission en non-valeur – Plage.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** l'admission en non-valeur de ces anciens titres dont les dépenses seront payées sur l'article 6541 au Budget annexe de la Plage, dont le tableau est annexé à la délibération.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération : n° 2025-05-08

**Rapport n° 8 – Reprise partielle sur provisions – Plage.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **accepte** la reprise partielle des provisions pour un montant de 872 €, au compte 7817 du Budget de la Plage 2025.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Délibération : n° 2025-05-09

**Rapport n° 9 – Décision modificative n°1 au budget de la Ville.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2025 de la Ville dont le tableau est annexé à la délibération.

Celle-ci s'élève à la somme de 24 287,00 €, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 17 324,00 €

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 6 963,00 €

Délibération : n° 2025-05-10

**Rapport n° 10 – Décision modificative n°1 au budget de la Plage.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** la Décision Modificative de l'exercice 2025 de la Plage dont le tableau est annexé à la délibération.

Celle-ci s'élève à la somme de 872,00€, tant en dépenses qu'en recettes, répartie comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses et Recettes = 0,00€

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes = 872,00 €

Délibération : n° 2025-05-11

**Rapport n° 11 – Tarifs des prestations du service enfance 2025-2026.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** les tarifs annexés à la délibération.
- **dit** que cette tarification entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Délibération : n° 2025-05-12

**Rapport n° 12 – Tarif pour le Marché de Noël.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le tarif ci-dessous :

Stand 3m X 3m (emplacement et fluides)	3 jours	150€
---	---------	------

**Rapport n° 13 – Subvention au cinéma Le Conti.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** de l'attribution d'une subvention de 40 000€ au profit de la Société SPECTA (Cinéma le Conti).
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention définissant les obligations réciproques de chacune des parties.

Délibération : n° 2025-05-14

**Rapport n° 14 – Modification du tableau des emplois.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve**, pour faire face aux besoins des services visant à assurer le bon fonctionnement de la Ville, les créations de :
  - Un poste d'attaché territorial à temps complet, ouvert à un agent contractuel le cas échéant,
  - Deux postes d'adjoint technique territorial à temps non complet annualisés à 5,53 heures hebdomadaires uniquement ouverts aux agents contractuels.
- **adopte** la modification du tableau des emplois comme suit :

Filière	Emplois à temps complet	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	Attaché territorial	2	3
Technique	Adjoint technique territorial à temps non complet annualisé à 5,53h hebdomadaires	0	2

- **dit** que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2025 au chapitre concerné et seront inscrits aux suivants au chapitre 012.
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : n° 2025-05-15

**Rapport n° 15 – Signature de la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire (PSC) 2024/2029 souscrite par le centre interdépartemental de gestion (CIG) pour le risque santé auprès du groupe VYV.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour **le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :
  - Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.
  - Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : **15€ brut mensuel par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

- **prend acte** que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un **montant annuel de 900 € pour l'adhésion aux deux conventions (prévoyance et santé)**, pour une collectivité entre 150 et 349 agents.
- **autorise** le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Santé et tout acte en découlant.
- **autorise** le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG.

Délibération : n° 2025-05-16

**Rapport n° 16 – Signature de la convention cadre « Démarche de soutien à la politique de volontariat chez les sapeurs-pompiers ».**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à signer la convention cadre « Démarche de soutien à la politique de volontariat chez les sapeurs-pompiers ».
- **autorise** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : n° 2025-05-17

**Rapport n° 17 – Signature de la convention de mise a disposition de personnel de l'association Vexin Insertion Emploi Solidarité (VIES) à la Ville de L'Isle-Adam.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel de l'association Vexin Insertion Emploi Solidarité (VIES) à la Ville de L'Isle-Adam.
- **autorise** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Délibération : n° 2025-05-18

**Rapport n° 18 – Protocole transactionnel relatif au solde du marché global de conception, de (re)construction, de maintenance et d'exploitation des installations d'éclairage public et équipements connexes 2013-2023.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 contre,

- **approuve** le règlement, par la Commune, la somme de 127 795€ TTC à titre d'indemnité forfaitaire, définitive et transactionnelle.
- **approuve** les termes du protocole transactionnel entre la société Bouygues Energies & Services et la Commune.
- **autorise** le Maire ou son représentant à signer le protocole transactionnel.

Délibération : n° 2025-05-19

**Rapport n° 19 – Labellisation « Ville et Village d'accueil des véhicules d'époque » et signature d'une convention.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 3 abstentions,

- **autorise** l'adhésion de la ville de L'Isle-Adam au label « Ville et village d'accueil des véhicules d'époque ».

- **approuve** les termes de la convention d'adhésion au label « Ville et village d'accueil des véhicules d'époque » annexée à la délibération, à signer avec la Fédération française des véhicules d'époque, pour une durée de 3 ans renouvelable.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'adhésion au label « Ville et village d'accueil des véhicules d'époque ».

Délibération : n° 2025-05-20

**Rapport n° 20 – Inscription à l'inventaire du musée d'art et d'histoire Louis Senlecq de trois œuvres.**

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **inscrit** ces pièces à l'inventaire de la Ville et à celui du musée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Le Maire,

  
**Sébastien PONIATOWSKI**